

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 11 décembre 2025

N°2025-42 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 11 décembre 2025

Service : Finances et commande publique

Référence : C.L.D.

Objet : CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE VOITURE A LA VILLE DE COUERON – APPROBATION

Le jeudi onze décembre de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le premier décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'Etap -salle de la Monnaie sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes GRELAUD, HAMEON, RAUHUT-AUVINET, FOUBERT, CORMERAIS, GUERIN, LE BERRE.
MM. JOYEUX, EVANO, RECULEAU, SANZ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Mme DENIAUD à M. SANZ

Absents excusés :

Mmes BEN BELLAL, LECHEVALLIER, RADIGOIS, GIRET
M. ANDRIEUX

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Carole Grelaud, Présidente du CCAS

EXPOSÉ

Suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule de service, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Couëron souhaite céder à titre gratuit à la commune de Couëron une voiture de modèle Berlingo First acquise en 2010, immatriculée AP-187-SA. Il conviendra de sortir l'immobilisation numéro 200908172, totalement amortie de l'inventaire du CCAS.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M57 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 11 décembre 2025

- approuver la cession à titre gratuit d'une voiture modèle Berlingo First immatriculée AP-187-SA à la ville de Couëron ;
- approuver la sortie de l'immobilisation n° 200908172 du patrimoine du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 12 décembre 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du
et transmise en préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par
télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.